



LE MOT DU MAIRE

Si la vie après COVID semble reprendre quelque peu avec nos réjouissances et manifestations moins contraignantes – Restons vigilants tout de même et prudents ! –, les difficultés ne nous épargnent toujours pas avec la triste guerre en Ukraine et ses conséquences économiques, sans parler des intempéries à répétition. Si nous ajoutons à cela l'expression des Français lors des dernières élections, rien ne peut plus fonctionner comme avant 2020.

C'est pourquoi, il est important non seulement de garder la tête froide, de faire preuve de compréhension, mais aussi et surtout d'aller ensemble vers un regain de solidarité nécessitant de la réflexion et du consensus en faisant preuve de tolérance...

A l'échelle de nos communes, la mise en danger due à tous ces bouleversements est manifeste et inquiétante. L'équilibre budgétaire est impacté également. Cependant réjouissons-nous tout d'abord de voir nos associations animer à nouveau notre beau village. Vous découvrirez les programmes sur ce « Flash info » et sur notre site actualisé « www.prety.fr ». Notons entre autres notre fête patronale incluant le feu d'artifice, suivi de la soirée animée par le Comité des Fêtes et les traditionnelles puces du 15 août organisées par l'Amicale Boules, ainsi que la reprise du repas des aînés prévu au dimanche 4 décembre...

Malgré donc la flambée des prix (nos factures d'énergie ont plus que doublé en 2022...), la vigilance et la gestion rigoureuse de vos élus, notamment de l'Adjoint aux finances et à l'économie, permettent des réalisations indispensables pour la commune :

- La réfection en 2 tranches de la route de Fontaine Couverte, pour cette année, la partie la plus abîmée et dangereuse,
- La révision totale des climatisations du foyer rural avec la réparation de celle du hall,
- Le nettoyage et l'aplanissement du remblais communal
- Le curage partiel du réseau d'assainissement, rue de la Montée, suite à des débordements..., sans compter toutes les maintenances et dépenses obligées en augmentation (église, chaudières, voirie...)

Les Adjoints et Conseillers concernés dans leur compétence en matière associative et administrative sur les multiples demandes, financière, sociale, scolaire, d'urbanisme..., restent actifs et efficaces, à l'écoute et participatifs aux affaires de la commune et de l'intercommunalité...

Néanmoins, nous sommes trop souvent confrontés au vandalisme (cimetière, lavoir, panneaux de signalisation...), à l'irrespect, et de plus en plus aux incivilités. Ce constat, qui ne nous laisse pas sans réaction avec le soutien des services préfectoraux et la gendarmerie, n'entame pas notre détermination à œuvrer dans l'intérêt du village.

Bon été à toutes et tous, puis bonne rentrée, espérant que la situation évolue dans le bon sens pour le mieux-être de chacune et chacun d'entre nous !

Au plaisir de vous rencontrer. Bien à vous !

*Xavier IOOS,
Maire de Préty,
Président du STVOS.*



Horaires Mairie :

Lundi 14h - 18h30
Jeudi 08h30 - 12h
03.85.51.06.67
mairie@prety.fr



Horaires

Agence Postale Communale :

Lundi 14h - 18h30
Mardi 09h - 12h
Jeudi 08h30 - 12h
Vendredi 09h - 12h
03.85.40.65.01

La Mairie et l'Agence Postale seront fermées du 08 au 28/08/2022 inclus.

Etat-civil 2022

1^{er} semestre

Décès :

Maurice DERANGERE décédé le 28/01
Daniel RIGAUDIER, décédé le 14/02
Guy BACCELLI, décédé le 30/04
Joëlle KEINDO, décédée le 31/05

Mariage :

Aurore PICHENOT et Laurent FLATOT, le 02/04

Naissances :

Gabin JANNOT, né le 06/01

Site internet

Le site internet de la commune fait peau neuve.
Vous pourrez retrouver toutes les informations
communales sur

www.prety.fr



Foyer rural

Tous les renseignements (tarifs, règlement,
disponibilités, ...) sont consultables sur le site
de la commune :

www.prety.fr



Rentrée scolaire 2022-2023

Rentrée le 1^{er} septembre 2022.
Cantine et garderie via votre espace du site
ROPACH
Pensez à surveiller votre boîte mail

Prévisions :

EFFECTIF TOTAL : 97 élèves

PS (12)	MS (10)
GS (11)	CP (12)
CE1 (12)	CE2 (22)
CM1 (9)	CM2 (9)

Commission Communale

« Action Sociale et Jeunesse » :

La Commission « Action Sociale et Jeunesse » continue de se mobiliser, que ce soit dans la gestion de la pandémie de COVID-19, que du suivi des personnes vulnérables au moment de la canicule.

Nous travaillons sur la mise en place du Conseil des Jeunes pour le mois de septembre.

Nous connaissons l'attente d'une partie de nos aînés pour la reprise du repas qui leur est dédié. Celui-ci aura lieu le dimanche 04 décembre 2022, nous souhaitons nous retrouver autour d'un bon repas dans une ambiance festive. Pour ceux qui ne pourront pas participer à cette journée, nous maintenons la distribution de colis.

Bon été à tous.

Béatrice FELIX.



Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) :

Dernière ligne droite

Les travaux d'élaboration du PLUI sont maintenant terminés pour les communes et l'intercommunalité. Les dernières étapes :

- 5 juillet : Avis par le Conseil Municipal sur la partie qui concerne Préty - Vote en septembre après la CCMT
- 7 juillet : examen et vote par le Conseil Communautaire, **réuni à Préty**, sur l'adoption de l'arrêté du projet pour l'ensemble de la Communauté de Communes Mâconnais Tournugeois.
- Courant juillet : transmission du projet adopté aux organismes associés (Chambre de Commerce, Chambre d'Agriculture, Direction départementale des Territoires...).
- Octobre : une fois ces avis recueillis démarrage de l'enquête publique. **Chacun pourra alors consulter l'ensemble des documents et être entendu par le Commissaire Enquêteur.**
- Février / mars 2023 : remise du rapport du Commissaire Enquêteur
- Mai / juin 2023 : prise en compte des modifications et rédaction de la version finale du PLUI
- Juillet 2023 : vote par le Conseil Communautaire, sur cette version finale. Une fois adoptée cette version deviendra définitive et le PLUI deviendra alors applicable dans toutes les communes.

Gérard DOUSSAU.

Demandes d'autorisation d'urbanisme :

Toute modification ou projet concernant l'urbanisme, est soumis à demande. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie (lundi au jeudi, horaires de bureau).

Depuis le 01/01/2022, la procédure peut être effectuée en ligne via l'application **ADAU** sur le site www.service-public.fr

La commune reçoit également les demandes d'urbanisme sur sa nouvelle adresse mail dédiée : urbanisme@prety.fr

Tout dossier devra, impérativement, être complet avant d'être transmis aux services instructeurs.

Par ailleurs, la commune a changé de service instructeur. Nous passons donc de la CCMT au SCIADS du Grand Chalons.

Tonte raisonnée

Vous avez certainement remarqué que plusieurs zones de pelouses ne sont pas tondues. Il s'agit seulement d'un mode de gestion des espaces vert dit « **raisonné** ». Le but est principalement de laisser quelques zones « sauvages » afin de préserver la faune et la flore en laissant le temps aux plantes et aux insectes de faire leur cycle de reproduction, de butiner, etc. De plus, cela permet de faire des économies de temps et de carburant, non négligeables à l'heure actuelle.

Rassurez-vous, toutes ces zones seront entretenues en temps et en heure (juillet – août). N'hésitez pas à laisser vous-même des petits endroits sauvages dans vos jardins, vos vergers, cela ne coûte rien et sera bénéfique pour de nombreuses espèces de notre belle campagne Bourguignonne...

Olivier REMANDET,
Responsable Services techniques



Personnel saisonnier

A l'occasion de la période estivale et comme l'année dernière, la commune a recruté un agent supplémentaire aux services techniques.

M. Thierry Voir, qui a d'ores et déjà été employé du 13 au 20 juin 2022, reviendra en renfort et en remplacement d'Olivier Remandet à compter de juillet jusqu'à fin août.

Cet agent pourra être amené à effectuer des missions ponctuelles d'aide en cours d'année.



RAPPEL DES REGLES COMMUNALES A RESPECTER



NUISANCES SONORES

Travaux de bricolage et de jardinage...

Les travaux susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels qu'avec l'utilisation de tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc., ne sont autorisés qu'aux heures suivantes :

- **Jours ouvrables de 8H à 12H et de 14H à 19H**
- **Les samedis de 9H à 12H et de 15H à 19H**
- **Les dimanches et jours fériés de 10H à 12H**

REMBLAI Déchets verts

Nous rappelons qu'il est interdit de brûler des déchets verts dans le département (arrêté préfectoral).

Le remblai communal réservé exclusivement aux habitants de PRÉTY, reçoit uniquement **les déchets verts et les pierrailles**. Tout dépôt d'autres matériaux pourra donner lieu à des poursuites légales

La municipalité va étudier prochainement un fonctionnement plus approprié et des horaires d'ouverture réglementés. Il serait dommageable de prendre des décisions de fermeture du remblai. Nous faisons donc appel au civisme et au sens des responsabilités de chacun afin que nous puissions continuer à utiliser ce site.

La ferraille, le plastique, le verre, le papier, le mobilier, le Placoplatre et autres gravats indésirables du bâtiments...

BENNES DE TRI SELECTIF

Parking face au Foyer Rural

3 tris distincts – **Ouvertures avant et arrière**

Dépôts intempestifs et non destinés interdits sous peine de procès-verbal (Ordures ménagères interdites).

Tout ce qui ne peut pas être dans les bennes de tri

Déchetterie

« Les Joncs » 71700 TOURNUS

03.85.51.74.92

Accès avec un badge à se procurer à la CCMT ou par internet
(<https://maconnais-tournegeois.fr>)

Horaires :

Lundi 14h - 17h

Mardi au vendredi 09h - 12h / 14h - 17h

Samedi 08h30 - 12h / 13h30 - 17h



DEPOTS INTEMPESTIFS

DANS LES BOIS :

!!!!!! INTERDITS !!!!!!

Merci de respecter la nature qui vous entoure...



RAMASSAGE des POUBELLES

Tous les mercredis à partir de 6H selon les quartiers
Pour rappel, les containers individuels sont à se procurer à la CCMT.

**SACS PLASTIQUES INTERDITS
SUR LA VOIE PUBLIQUE
(en raison des animaux errants
et de la salubrité publique)**



CHIENS ET CHATS ERRANTS.

Un chenil a été installé dans la cour arrière de la Mairie, selon la législation en vigueur.

Tout animal errant, ne vous appartenant pas, doit être signalé en mairie.



ENTRETIEN DES TERRAINS

La municipalité envoie des courriers de rappel aux propriétaires concernant l'entretien de leur terrain.
Dans un souci de bon voisinage, merci de veiller à l'entretien des jardins en friche et au respect des propriétés voisines

PROBLEMES DE VOISINAGE

Les élus n'ont pas vocation à régler les litiges civils (problèmes de voisinage, différents entre propriétaires et locataires, etc.).

Il convient de faire appel au conciliateur en justice pour éviter un recours judiciaire auprès du Tribunal de Mâcon.

Ancien Tribunal de Justice de Tournus

Permanences : 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois de 09h à 11h **uniquement sur RDV**
2^{ème} et 4^{ème} mercredi du mois de 14h à 17h **uniquement sur RDV**

Tribunal judiciaire de Mâcon

Compétence ➤ *Arrondissement judiciaire du TJ*

Permanence : vendredi de 14h à 17h **uniquement sur RDV**

Compétence ➤ *Ensemble du Tribunal d'Instance de Mâcon*

Permanence : vendredi de 14h à 17h **uniquement sur RDV**

Toutes les coordonnées : www.conciliateurs.fr

Lutte contre le vandalisme et les incivilités

Nous sommes tous concernés !

- Un troisième panneau vitré du lavoir a été cassé (nous ne les remplacerons pas).
- Des cailloux déposés bouchent régulièrement la fontaine.
- La vitre du tableau d'affichage du cimetière a été brisée.
- Deux panneaux de signalisation ont été volontairement arrachés.
- De nouvelles plaintes de voisinage arrivent concernant l'absence d'entretien des terrains et le non-respect des nuisances sonores fixés par arrêtés.
- Le « Remblai » laisse encore des personnes sans scrupule, déverser n'importe quoi, n'importe où...
- Les stationnements réglementés sont encore trop souvent non respectés (pelouses autour de l'église et du platane, Place de la Montre, abords des intersections)

Tout signalement ou preuve flagrante doivent être communiqués sans délai au Maire ou autres élus et/ou simultanément à la Gendarmerie.



Catastrophes naturelles :

Dans le cadre des intempéries de ces dernières semaines en Saône-Et-Loire, nous invitons tous les habitants concernés de PRETY, qui constateraient des dégâts sur leur bâti, à constituer un dossier de déclaration de sinistre (courrier de déclaration + photos à l'appui), à le déposer en premier lieu auprès de leur assureur et à fournir une copie au secrétariat de la Mairie.

Le dépôt de vos dossiers auprès de la commune pourrait donner lieu à une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle pour Préty.

Cimetière :

La procédure d'abandon initiée le 16 octobre 2018 a été clôturée lors du Conseil municipal du 24 mai 2022. Elle a abouti à la reprise de 15 concessions par la commune.

Nous continuons le suivi des concessions, de l'entretien des sépultures et du cimetière dans son ensemble. Madame Marie-Claude GRESSARD a réalisé un important travail de mise à jour du logiciel de suivi et de gestion des affaires funéraires.

Nous déplorons la dégradation du panneau d'affichage qui a dû être remplacé.

Nous pouvons être satisfait de l'état de notre cimetière.

De nombreuses familles ont réalisé des travaux de nettoyage et de restauration, notre agent communal est également très présent.

Nous restons disponibles pour tout renseignement.

Béatrice FELIX et Marie-Claude GRESSARD.



Distributeur de pains et viennoiseries :



La municipalité et la boulangerie Cordier de Tournus ont fait installer un distributeur de pains. Se situant dans la cour de la Mairie, cet aménagement est en service depuis le 23 juin et une démonstration publique du fonctionnement de l'appareil a eu lieu le **samedi 02 juillet de 10h à 12h.**

Suite à la fermeture de la boulangerie Ducret, depuis le 1^{er} janvier et après avoir contacté plusieurs boulangeries, M. et Mme CORDIER, propriétaires de l'Abricotine, située Place Rouge à Tournus, ont répondu favorablement à la demande de la municipalité.

Dans un premier temps, un projet de dépôt de pain dans un local situé Place des Associations a été étudié.

Mais le projet, n'étant pas viable d'un point de vue économique, c'est donc d'un commun accord que l'implantation de ce distributeur a été décidé.

Pains, viennoiserie, sont répartis dans 40 casiers et disponibles 7 jours sur 7. L'approvisionnement se fera tous les matins entre 07h et 07h30 (sauf le mercredi, jour de fermeture de la boulangerie).

Le distributeur est à la charge de la boulangerie (entretien, maintenance, assurance, ...), seule l'électricité est à la charge de la mairie (soit 1 à 2 Kw / 24h), ce qui représente environ 0,30€/jour.

Le pain étant important dans la vie d'une commune, ce service de proximité était indispensable pour l'ensemble de la population.

Les élus.



Chéneaux Eglise

A la sortie de la période hivernale, les chéneaux de l'église et la mousse du toit ont été nettoyés par notre agent technique. Pour ce faire, la municipalité avait loué une nacelle et son conducteur à la commune de Tournus.

Travaux route vers Fontaine Couverte :

Les travaux de réfection des parties les plus dégradées de la route qui conduit à Fontaine Couverte, vont être réalisés début juillet.

Ces travaux représentent un coût de 15 600€.

Une deuxième tranche de travaux de cette même route pourrait être envisagée en 2023, selon les sections à refaire, et si les conditions budgétaires le permettent.

Denis MONEGAT.

Aménagements dans la commune

Nos agents techniques ont récemment mis en place 2 bancs :

- un premier, en bas de la rue de la Résistance, à côté du tilleul
- un deuxième, à proximité de l'aire de jeux du City stade

Une poubelle a été installée Place de la Montre, en remplacement de celle qui avait été vandalisée.

Une deuxième sera prochainement posée à proximité de la Mairie, à l'entrée de la place des Associations.



Un fleurissement communal tout en couleur

A l'occasion du printemps, saison attendue par tous, les massifs et les différents points de fleurissement de notre village ont été embellis par les bénévoles de l'association PPF avec environ 3 000 plants (oignon tulipes, jacinthes, anémones, pâquerettes, myosotis, pensées, ...).

Cette beauté printanière aux couleurs lumineuses a été appréciée de tous les habitants mais également de personnes extérieures au village.

Durant plusieurs jours, à chaque saison, les bénévoles de PPF et son Président Maurice Thevenot, préparent les futures plantations. En période estivale, après avoir mis en place plus de 2 500 plants, un calendrier de permanences d'arrosage est établi, renforcé par l'aide des agents techniques.

Il suffit de marcher dans les rues de Préty pour observer les résultats des efforts collectifs des bénévoles de notre commune sur 17 points de fleurissement (comprenant au total 87 caisses, jardinières et bacs + 6 massifs) faisant de notre environnement quotidien un cadre de vie des plus agréable.

Une fois de plus, la traditionnelle vente de fleurs en mai a remporté un véritable succès.

A rappeler que l'association compte une vingtaine de membres actifs et une centaine d'adhérents (avec 30 nouveaux adhérents pour l'année 2022).

Préty a la chance d'avoir parmi ses associations locales, cette assemblée des plus dynamique, qui œuvre activement pour l'embellissement de notre village.

Un pot de l'amitié sera organisé par la municipalité courant juillet, mais d'avance, nous leur adressons à tous nos plus sincères remerciements.

Carole FATET.



Expo photos :

Le mardi 28 juin 2022 s'est tenue, sur la Place des Associations, une exposition photos, sur le thème de la nature.

Le collectif de photographes, représenté par M. Denys Ratel (administré de la commune), a accueilli tout au long de cette journée les élèves des écoles de Préty et Lacrost, mais également toute personne attirée par de magnifiques clichés et des explications, sur la biodiversité locale et en particulier sur la migration des oiseaux.



AGENDA - MANIFESTATIONS :

14/08 > FÊTE PATRONNALE ET FEUX D'ARTIFICES A 23H

Amicale Boules de Préty :

- 08/07 - 19h > Challenge du Conseil municipal
- 24/07 - 13h30 > Doublettes mixtes 3^{ème} et 4^{ème} div. - Loisir
- 04/08 - 08h > Challenge Jean Gallet
- 15/08 > MARCHÉ AUX PUCES
- 27/08 - 13h30 > Sociétaires et amis
- 03/09 - 13h30 > Concours Maître-joueur
- 17/09 - 11h > Phase finale du Championnat Domino



Comité des Fêtes :

- 07/08 > Sortie vélo
- 14/08 > FÊTE PATRONNALE
- 10 au 12/09 > Voyage à Thonon-Les-Bains et sa Région
- 17/09 > Soirée théâtre
- 05/11 > Soirée dansante
- 18/11 > Soirée Beaujolais



Ecole d'équitation Préty-Cuisery :

- 10/07 > FÊTE DU CLUB
- 02/10 > Derby-Cross
- 23/10 > Concours Complet d'Équitation (CCE)

